



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°157

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS - NOUVELLE ATTRIBUTION

Lors du vote du budget primitif 2020 de la Commune, une somme de 150 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par la FNACA**, il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour un montant de **150 €** conformément au tableau présenté.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 33 199,50 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 150 000 euros a été inscrite au budget primitif 2020 de la Commune, Article 6574,

VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer une subvention de 150 € à l'association FNACA ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

